

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT-PAUL-LA-COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 décembre 2021**

Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Muriel Roudil, Nathalie Pichon, Tristan Breem, Philippe Boulze, Christian Foulc, Bastien Roquier,

Personnes absentes : Jean-Pierre Marca, Pristina Séguier, Frédéric Sylvain,

Procuration de Pristina Séguier donnée à Bastien Roquier

Procuration de Jean Pierre Marca donnée à Adrien Chapon

Procuration de Frédéric Sylvain donnée à Edith Glardon

Secrétaire de Séance : Edith Glardon

18 h : BUREAU MUNICIPAL

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

Suite à l'avis favorable de l'ancienne municipalité (en 2019) ainsi que celui de l'actuelle municipalité (conseil du 3 septembre 2021) concernant la création d'une Association Communale de Chasse Agréée, et conformément à la procédure engagée, une commission d'enquête doit être constituée :

Mr SALLES, personne agréée par la préfecture, a été invité à participer à cette rencontre afin de présenter le pourquoi et le comment de cette commission d'enquête concernant le projet de création de l'ACCA ;

Mr SALLES a expliqué quel serait le rôle de cette commission ; cette commission doit examiner l'ensemble du dossier instruit en vue de la création de l'ACCA (zones chassables, zones non chassables, pourcentage de propriétaires ayant donné l'autorisation de chasser sur leurs terres, pourcentage de la superficie de zones chassables obtenues, procédures d'enquête auprès des propriétaires, auprès des habitants...) afin de valider ou pas la présentation du projet, avant de le soumettre à la fédération des chasseurs.

Cette commission est constituée par :

- Le président de la commission : Mr SALLES (inscrit sur liste des personnes agréées par la préfecture)
- Le porteur de projet : Mr Jean Bernard SZYMEZAK président de l' AIC
- Un résidant chasseur : Mr Christian FOULC
- Un résidant non chasseur : Mr Jean Pierre MARCA

Planning du travail de cette commission :

- JANVIER : envoi de lettres recommandées avec accusés de réception à tous les propriétaires (ainsi que les nu propriétaires et usufruitiers)
- FEVRIER : délai de 1 mois pour la bonne réception de tous les courriers.
- MARS – AVRIL – MAI : ouverture et analyse des courriers reçus par la commission d'enquête.
La municipalité demande à ce que durant cette période soient tenues des permanences hebdomadaires (en présence du Président de la commission et de ses membres) pour que toute personne (propriétaire et habitant) puissent s'y rendre pour obtenir des renseignements et des informations sur la constitution d'une ACCA ;
- JUIN : ouverture de l'enquête publique
- Validation ou pas du dossier instruit pour la création d'une ACCA

Nous remercions Mr SALLES d'avoir accepté notre invitation.

CONSEIL MUNICIPAL : ouverture de la séance à 19h51

Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal (12/11/2021)

1 – Délibération nomination Président de la Commission d'Enquête concernant le projet de création de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) :

Le Maire prend acte du fait que le projet de création de l'ACCA est déjà bien structuré, que les conditions pour ce faire semblent être réunies (60 % des propriétaires ont donné leur autorisation de chasser sur leurs terres ; 60 % des terres chassables sont concernées) ; pour l'intérêt général, le travail d'une commission d'enquête est nécessaire pour valider ou pas ce projet. Si la commission confirme que le dossier présenté par le porteur de projet (AIC) est exact et complet, une enquête publique sera ouverte au printemps 2022.

A cet effet, une permanence de la commission d'enquête sera tenue hebdomadairement avant le 1^{er} juin 2022 ; les propriétaires concernés mais aussi (sur la demande du conseil), tous les habitants de Saint Paul La Coste pourront s'y rendre pour tout renseignement ou toute information sur le projet de création d'ACCA ;

La commission d'enquête est constituée de 4 membres, dont le Président, le Porteur de projet, un résidant chasseur, un résidant non chasseur (voir ci-dessus). Cette commission travaillera de janvier à juin 2022 compris (voir différentes étapes ci-dessus).

Le conseil vote à la majorité des voix le contenu de cette libération

Contre : 1

Abstentions : 0

Pour : 10

Voir délibération 2021 D042

2 – Partenariat avec l'organisme InSite – Erasmus Rural :

Pour mener à terme l'étude et la faisabilité des différents projets (6) énoncés lors de la réunion publique du 18 novembre dernier, l'équipe municipale cherche à se doter :

- De commissions constituées d'habitants, d'élus et de professionnels
- D'organismes « porteurs de projets » compétents
- De services spécialisés, d'architectes, de services juridiques....
- De partenaires tels que le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, le Parc National, les communes voisines, l'Agglo....

InSite réunit les penseurs et acteurs de la ruralité : son objectif est de réaliser avec les partenaires locaux , le diagnostic conjoint du territoire et de faciliter la coopération entre les différents acteurs afin de faire émerger des missions volontaires utiles et épanouissantes.

Avec Erasmus Rural, InSite mobilise des jeunes de 18 à 30 ans (en service civique ou avec Québec Volontaire) qui pendant 6 mois s'installent au cœur du village afin d'y expérimenter ou de faire vivre des projets sur trois thèmes : animation et lien social – culture et patrimoine – environnement et transition écologique.

Les deux volontaires en service civique, ainsi que les différentes études qui seront faites, seront pris en charge par l'organisme In Site : ne restera à notre charge que le logement pour les deux volontaires (le logement de la mairie attendant au secrétariat).

Une délibération est proposée au vote du conseil pour engager ce partenariat.

Le conseil vote à la majorité des voix le contenu de cette délibération

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 9

Voir délibération 2021 D045

3 –Une délibération doit être prise autorisant le Maire à prendre un arrêté sur la création d'une régie d'avances et de recettes :

Pour faciliter l'organisation et la réalisation de manifestations de toutes sortes (culturelles, festives, diverses), la création d'une régie de recettes et d'avances est proposée au conseil (nature des dépenses et des recettes, montants autorisés...).

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

Voir délibération 2021 D044

4 – Décision Modificative au budget primitif 2021, section de fonctionnement (DM 2-2021)

La 1^{ère} adjointe au maire informe qu'il est nécessaire de voter une décision modificative au budget 2021 : il convient d'effectuer un virement de crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) au chapitre 012 (charges de personnel) d'un montant de 2 173.28 €.

Par ailleurs, à l'intérieur du chapitre 012, des virements de compte à compte doivent être faits :

DM 2-2021

VIREMENTS DE COMPTE A COMPTE

libellé des comptes	CPTES	VIREMENT (-)	VIREMENT (+)
rémunération d'intermédiaires (011)	622	2 173,28 €	
personnel non titulaire (012)	6413	4 707,20 €	
charges sécurité sociale (012)	6450	2 216,80 €	
autres charges sociales (012)	6470	600,00 €	
cotisations FNAL (012)	6332		21,23 €
impôts, taxes et versements (012)	633		289,33 €
personnel titulaire (012)	6411		8 128,74 €
autres emplois d'insertion (012)	64168		24,38 €
autres charges de personnel (012)	6480		1 233,60 €
TOTAUX		9 697,28 €	9 697,28 €

Le conseil vote à l'unanimité cette décision modificative au budget 2021, section de fonctionnement.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 11

Voir délibération 2021 D043

Monsieur le Maire lève la séance à 21h11

Pour nous, Mairie de la commune de Saint-Paul-la-Coste

Pour être affiché le 17/12/2021 à la porte de la Mairie

conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint-Paul-la-Coste le 17/12/2021